

Lettre d'information du site dialogue-social.fr

Editorial

Bonjour

Près de 2 mois après le déconfinement, de premiers signes de la reprise d'activité apparaissent.

Dans cette lettre, l'équipe de l'Institut du travail s'attache à mettre en valeur les outils d'accompagnement de cette reprise, mais aussi les études qui ont mesuré l'impact du confinement et de la crise du Covid-19.

L'accompagnement du déconfinement des entreprises sur le plan sanitaire tout d'abord : que ce soit le Ministère du travail ou les organismes publics tels que l'INRS ou l'ANACT de nombreux outils sont disponibles pour aider les acteurs à concilier les enjeux de santé au travail et les objectifs de production de l'entreprise.

Les études sur l'impact de la crise sanitaire d'autre part, témoignent de l'ampleur du choc, sur le niveau de vie, la durée du travail et l'emploi, celui des jeunes tout particulièrement.

Deux lettres sont en cours de finalisation et vous parviendront très prochainement : la première fera un focus sur l'activité partielle, et la seconde sur le CSE.

Bonne lecture, portez-vous bien !

Tiphaine Garat & Michèle Forté



Ont contribué à cette lettre plusieurs membres de l'équipe de l'IDT:

Joëlle Batt, Tiphaine Garat, Evdokia Liakopoulou et Ines Meftah

Direction de publication

Michèle Forté et Nicolas Moizard

Cette lettre est réalisée dans le cadre d'une convention d'appui au dialogue social territorial signée avec la DIRECCTE Grand Est

Dans ce numéro

P. 2 Les brèves

P.8 Covid 19 et reprise d'activité : l'accompagnement des pouvoirs publics

P.10 Hommage à Yves Saint-Jours

P.11 Sélection bibliographique

Contact

0368858700 /
institut.travail@unistra.fr

Pour retrouver toutes les lettres d'information et l'actualité sociale : :
<http://www.dialogue-social.fr>

LES BREVES

Les premières conclusions de l'enquête « Vivre, travailler et COVID-19 » d'Eurofound : regard sur la France

Afin d'appréhender les répercussions socioéconomiques immédiates de la crise sanitaire, **la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)** a lancé, le 9 avril 2020, une enquête en ligne à grande échelle dans toute l'Union européenne et au-delà. A cet égard, plusieurs aspects de la vie en milieu confiné ont été mis en exergue, notamment les indicateurs liés à la qualité de vie, de travail et le télétravail et la situation financière.

Fondée sur une série de questions posées à des personnes de tranches d'âge et de situations de vie différentes, l'enquête a rassemblé plus de 85 000 résultats. Elle restera en ligne au cours des prochains mois et ses résultats finaux seront publiés en septembre 2020.

Crise sanitaire et qualité de vie des français : des résultats particulièrement négatifs

Les premières conclusions de l'enquête dévoilent un impact majeur de la crise sanitaire sur l'optimisme des français, leur qualité de vie et leur confiance à l'égard des institutions. Indiscutablement, l'optimisme des français est fortement frappé : seuls 34 % des répondants ont exprimé leur optimisme quant à leur propre avenir, soit 11 points de pourcentage de moins que la moyenne européenne. Fait intéressant, la France figure parmi les pays où les répondants ne sont pas satisfaits de leur qualité de vie, ce qui ne ressortait pas des enquêtes antérieures à la crise COVID-19. Ils se sont particulièrement plaints de la solitude (23%). Il s'avère, in fine, que la crise a fortement brisé la confiance des français dans l'UE. Celle-ci enregistre le troisième score le plus faible de l'ensemble, soit 3,8/10 (encore plus faible que celui de la confiance dans le gouvernement, soit 3,9/10). En même temps, la confiance des répondants français dans le système de santé figure au-dessus de la moyenne européenne.

Crise sanitaire et travail des français : la durée du travail impactée

Les mesures de confinement ont entraîné une fermeture inédite des lieux de travail. 4,4 % des répondants en France ont déclaré avoir perdu leur emploi de façon permanente, tandis que 25,4 % affirment l'avoir perdu de façon temporaire (Eurostat, Labour Force Survey, 30 avril).

La moitié des travailleurs français, au même titre que les travailleurs grecs, italiens et chypriotes, déclarent que leur temps de travail a « beaucoup » diminué. 60% des répondants français affirment que leur temps de travail a « beaucoup » ou « un peu » diminué, alors que seulement 7,6 % déclarent avoir subi une augmentation de leur temps de travail. Ces résultats s'expliquent par le recours massif au chômage partiel.

Le basculement vers le télétravail est très marqué. Dans le panel, la France occupe la 11ème place s'agissant les personnes ayant commencé à télétravailler en raison de la pandémie. Il est important de noter qu'un des caractéristiques majeures du recours au télétravail pendant la crise est, selon l'enquête, l'effacement des temps

professionnels et privés. En effet, plus d'un quart de l'ensemble des répondants actuellement en télétravail affirment devoir travailler pendant leur temps libre pour répondre aux exigences de leur emploi.

Crise sanitaire et insécurité financière des français : des résultats relativement modérés

Malgré les résultats précédents, la France figure en dessous de la moyenne européenne pour ce qui concerne l'insécurité financière de la population. Ainsi, 31% des français déclarent que leur situation financière s'est détériorée après la pandémie de Covid-19, tandis que 30% s'attendent à ce que leur situation financière s'aggrave dans les trois mois. L'étude constate des fortes variations entre les pays les plus durement touchés quant à la proportion de ceux qui s'estiment capables de maintenir leur niveau de vie pendant plus de trois mois sans revenu : 45% en Italie, contre des proportions beaucoup plus élevées en Espagne (53 %) et en France (59 %).

Pour en savoir plus :

<https://www.eurofound.europa.eu/fr/publications/report/2020/living-working-and-covid-19-first-findings-april-2020> (en anglais)

L'OIT alerte sur les effets néfastes et disproportionnés de la crise Covid-19 pour l'emploi des jeunes

D'après la quatrième édition de l'Observatoire de l'OIT: le COVID-19 et le monde du travail, les jeunes sont les plus touchés du point de vue socio-économique par la pandémie. Plus précisément, la crise a créé des pertes d'emplois, perturbé leur éducation et leur formation et entravé leur accès au marché du travail.

Ainsi, l'OIT avertit sur le risque d'émergence « d'une génération de confinement ». Marqués par une forte occupation dans des emplois informels (près de 77%), les jeunes dans le monde travaillaient dans des secteurs fortement touchés par la pandémie. Frappés par un taux de chômage déjà plus élevé que dans tout autre groupe de population (13,6% en 2019), ils voient les pertes d'emploi s'accroître après la crise. Ainsi, plus d'un jeune sur six a cessé de travailler depuis le début de la pandémie, tandis que ceux qui ont conservé leur emploi ont vu leurs heures de travail chuter de 23% (Etude réalisée par BIT avec des partenaires réunis dans le cadre de l'Initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes). De plus, environ la moitié des jeunes étudiants font état d'un retard probable dans la réalisation complète de leurs études, alors que 10% d'entre eux s'attendent à ne pas être en mesure de les terminer.

L'OIT préconise ainsi des réponses politiques urgentes pour soutenir les jeunes, adoptées à grande échelle et tournées vers l'avenir :

- Un soutien aux secteurs susceptibles de créer des emplois décents,
- Un soutien dans le domaine de l'éducation et du développement des compétences,
- Des programmes à forte intensité d'emploi et de garanties d'emploi dans les économies à revenu faible ou intermédiaire.

Pour en savoir plus : https://www.ilo.org/global/topics/coronavirus/impacts-and-responses/WCMS_745964/lang--fr/index.htm

Destruction de près d'un demi-million d'emplois salariés au premier semestre selon l'Insee

Le dernier numéro d'Informations Rapides de l'Insee, publié en partenariat avec l'Acoss et la Dares le 11 juin 2020, révèle l'impact de la crise sanitaire sur l'emploi. Selon les derniers chiffres, l'emploi salarié au cours du premier trimestre 2020 chute de 2,0 %, connaissant ainsi « le plus bas niveau depuis le quatrième trimestre 2017 ». Cela se traduit par 502 400 destructions nettes d'emplois par rapport à la fin 2019. L'Insee précise que la baisse concerne presque exclusivement le secteur privé avec 497 400 destructions nettes (soit -2,5 %) alors que la fonction publique perd 4 900 emplois (soit -0,1 %).

Cette forte chute se trouve principalement alimentée par une « baisse historique » de l'emploi intérimaire de -40,4 %, (soit -318 100 emplois). Sur un an, l'intérim baisse de 41,0 % (soit 326 100 destructions d'emplois), retrouvant ainsi « un niveau comparable à celui de 2009 ». Hors intérim, la baisse s'établit à 0,7% (-184 300 emplois).

Dans les détails, secteur par secteur, l'emploi industriel recule de 0,4%, (soit une perte de 11 300 emplois), enregistrant « la première baisse depuis le premier trimestre 2017 ».

Le même taux de recul s'enregistre dans la construction (soit une perte de 5 600 emplois), « qui n'avait pas baissé depuis fin 2016 ». L'Insee observe que l'emploi dans la construction demeure supérieur de 24 500 à son niveau un an plus tôt (soit +1,8% en un an), en raison du dynamisme des trimestres précédents.

Dans le secteur marchand, l'emploi connaît aussi une chute de 3,7% (avec 468 400 destructions nettes), notamment dans l'intérim. Les services marchands hors intérim retrouvent leur niveau de l'année précédente, la baisse du premier trimestre 2020 annulant les hausses des trois trimestres précédents.

L'hébergement-restauration et les services aux ménages sont fortement touchés, tandis que le secteur des transports et celui du commerce connaissent un recul moins accentué.

Enfin, l'Insee révèle que l'emploi dans les services non-marchands recule de 0,2% (avec 15 500 destructions d'emploi), restant légèrement supérieur à son niveau un an auparavant.

Pour en savoir plus : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4507941>

Santé et sécurité dans les entreprises de moins de 50 salariés

Le Plan régional de Santé au Travail 3, 2016-2020, a pour objectif la protection de la santé/sécurité des travailleurs.

Il est structuré en deux axes stratégiques que sont la prévention primaire et la culture de prévention d'une part et la qualité de vie au travail, le maintien en emploi et performance d'autre part.

Un axe « support » qui est transversal à ces deux axes stratégiques a pour objectif de renforcer le dialogue social et les ressources de la politique de prévention, en structurant un système d'acteurs, notamment en direction des TPE-PME.

En effet, de nombreuses études mettent en évidence le manque de préoccupation des chefs d'entreprise de moins de 50 salariés en matière de santé et sécurité au travail. Par exemple, 34 % des TPE françaises considèrent que leur activité ne présente pas de risques pour leurs salariés et ne voient pas l'intérêt du Document unique d'évaluation des risques professionnels (INRS, 2018).

C'est dans ce cadre que la DIRECCTE Grand Est a piloté la rédaction d'un dépliant à destination des TPE-PME intitulé « Le comité social et économique : une instance essentielle pour agir sur la santé-sécurité au travail ». Ce document synthétique a pour objectif de faire connaître succinctement ce qu'est le CSE et surtout l'importance et le moyen de faire vivre la dimension santé, sécurité et condition de travail au sein de cette instance.

Pour en savoir plus : <http://grand-est.direccte.gouv.fr/Mise-en-place-du-Comite-social-et-economique-CSE>

Rapport IGAS : Les faiblesses des services de santé au travail interentreprises (SSTI) et les recommandations pour les améliorer

Dans le cadre de son programme annuel d'activité, l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) a procédé à une évaluation des services de santé au travail interentreprises (SSTI). « Face aux critiques visant la gouvernance, la qualité ou le coût des prestations des SSTI », l'inspection s'est engagée à évaluer « concrètement et objectivement leurs forces et faiblesses ».

Le rapport qui en résulte, publié le 2 juin 2020, pointe une série de lacunes et de faiblesses : une gouvernance spécifique des SSTI souffrant d'un investissement insuffisant des partenaires sociaux et d'un système de contrôles externes limités, une hétérogénéité dans l'accomplissement de leurs missions malgré les réformes visant le développement de la prévention et de la pluridisciplinarité des interventions, une justification difficile de la dispersion et fixation du montant des cotisations, un freinage de l'amélioration de leurs actions en raison de l'absence d'une tête de réseau et d'un pilotage inopérant et non coordonné.

Face à ces constats, l'Igas formule une série de recommandations, articulées autour de 5 axes majeurs : l'accroissement de la qualité du service rendu par les SSTI, l'optimisation de leurs ressources et de leur fonctionnement, l'amélioration de la transparence de leur gestion, le renforcement du pilotage et de la coopération avec les acteurs de la prévention, ainsi que la mise en place d'un système d'information permettant le partage de données entre SSTI.

- *Rapport Igas n° 2019-070R1, Evaluation des services de santé au travail interentreprises, 2 juin 2020.*

Pour en savoir plus : <http://www.dialogue-social.fr/fr/publication/id-3051/publication.html>

Santé au travail : le gouvernement transmet son document d'orientation de la négociation aux partenaires sociaux

En vue de la négociation nationale interprofessionnelle sur la santé au travail dont la finalisation est attendue pour la fin d'année 2020, le gouvernement a récemment transmis aux partenaires sociaux son document d'orientation.

Alors que le PST3 sur la période 2016-2020 a permis de définir en tant que priorités stratégiques en matière de santé au travail, tout d'abord le renforcement de la prévention primaire, mais aussi l'amélioration de la QVT, le ministère du Travail a cependant constaté l'absence d'effet opérationnel qui en découle.

Le rapport Lecoq-Dupuis-Forest « Santé au travail : vers un système simplifié pour une prévention renforcée » remis au Premier Ministre le 28 août 2018 a donc formulé plusieurs propositions de refonte de la structuration des acteurs de la santé au travail pour tenter de concrétiser efficacement les principes de prévention des risques.

Puis en février 2020, une première réunion « prise de contact » entre les partenaires sociaux (sauf CGT) a permis de confirmer leur intérêt pour le sujet de la santé au travail, et le FO a même réaffirmé sa volonté quant à l'ouverture d'une négociation interprofessionnelle.

Le 13 juin 2020, le gouvernement a finalement transmis son document d'orientation de la négociation sur l'amélioration de la santé au travail.

À cette occasion, il invite les partenaires sociaux à partager les constats qu'ils dressent sur la crise sanitaire « afin d'en tirer les enseignements appropriés ». En effet, le document prend en compte l'épisode COVID-19 qui a « considérablement mis en lumière les enjeux majeurs liés dans notre pays à la santé au travail ».

Le gouvernement propose également 3 objectifs pour la réforme:

- mieux protéger la sécurité et la santé des travailleurs et favoriser leur maintien dans l'emploi tout au long de la vie;
- accompagner plus efficacement les entreprises, quelle que soit leur taille, leur secteur d'activité et leur environnement, pour qu'elles adoptent des mesures de prévention adaptées aux risques qui leurs sont propre;
- améliorer l'efficacité de la gouvernance de la santé au travail.

Pour cela, 7 axes sont envisagés dans le document :

1. Renforcer la prévention primaire au sein des entreprises grâce à un accompagnement adapté et renforcé, en favorisant l'internalisation de la gestion du risque
2. Définir l'offre de services à fournir aux entreprises et aux salariés, notamment en matière de prévention et d'accompagnement
3. Développer l'accompagnement par les branches professionnelles
4. Mieux accompagner certains publics notamment vulnérables

5. Lutter contre la désinsertion professionnelle
6. Améliorer la qualité de vie au travail
7. Réorganiser la gouvernance et le financement de la santé au travail

C'est sur cette base que les organisations syndicales et patronales représentatives ont pu échanger le 15 juin 2020, jour de la reprise des discussions sur le sujet.

Pour en savoir plus : <http://www.dialogue-social.fr/fr/publication/id-3052/publication.html>

Covid 19 et reprise d'activité : l'accompagnement des pouvoirs publics

La crise du Covid 19 a impacté fortement les conditions de travail des salariés. Elle a contraint les organisations à déployer précipitamment soit le télétravail pour assurer la continuité de l'activité, soit des mesures de chômage partiel ou technique pour palier la chute d'activité.

Si la reprise a imposé aux employeurs des mesures de prévention indispensables à la protection de leurs salariés, l'organisation du travail a parfois dû être repensée.

Par ailleurs, le lien avec instances représentatives du personnel doit parfois être repensé.

Le Ministère du travail et de nombreux organismes publics se mobilisent pour accompagner les entreprises sur ces différents points. Nous vous en proposons quelques-uns :

➤ **Le ministère du Travail diffuse un nouveau protocole de déconfinement « allégé »**

Le ministère du Travail a dévoilé, le 24 juin 2020, une nouvelle version du protocole national de déconfinement pour aider et accompagner les entreprises et les associations à reprendre leur activité tout en assurant la protection de la santé de leurs salariés.

Selon le ministère du Travail, cette nouvelle version a vocation à se substituer à la version mise en ligne le 3 mai 2020, mais également aux 90 guides et fiches métiers co-élaborés par le ministère du Travail, les autorités sanitaires, les branches professionnelles et les partenaires sociaux.

Le nouveau protocole s'avère moins strict : tout en respectant les règles sanitaires préconisées par le Haut Conseil de la Santé publique, il assouplit les consignes applicables sur les lieux de travail.

Divisé en 6 parties distinctes et 3 annexes, le nouveau texte de 19 pages apporte des précisions relatives :

- Aux modalités de mise en œuvre des mesures de protection dans l'entreprise dans le cadre d'un dialogue social ;
- Aux mesures de protection des salariés, notamment : Le passage à la règle de distanciation physique d'au moins 1 mètre et la disparition de la jauge de 4 m², celle-ci pouvant être proposée « à titre indicatif », la fin de l'injonction au télétravail, celui-ci il restant pourtant « une solution à privilégier dans le cadre d'un retour progressif à une activité présentielle, y compris alternée », le port du masque obligatoire « en situation d'impossibilité de respect ou de risque de rupture de la distanciation physique d'au moins 1 mètre » ;
- Aux équipements de protection individuelle (EPI), notamment l'utilisation des masques et des visières ;
- Aux règles sur les tests de dépistage, suivant lesquelles il n'incombe pas aux entreprises d'organiser de prélèvements en vue d'un dépistage virologique ou d'un test sérologique ;
- Au protocole de prise en charge d'une personne symptomatique et de ses contacts rapprochés, notamment avec la rédaction d'une procédure adaptée en lien avec le service de santé au travail ;

- A la prise de température, avec un contrôle de température à l'entrée des établissements/structures non recommandé mais possible. Le cas échéant, le salarié est en droit de refuser le contrôle.
- Annexe 1 : Quelques bonnes pratiques à promouvoir dans la gestion des flux de personnes
- Annexe 2 : Nettoyage/ désinfection des surfaces et aération des locaux : modalités pratiques
- Annexe 3 : Les masques

Pour en savoir plus : <http://www.dialogue-social.fr/fr/publication/id-3054/publication.html>

- **L'ANACT fait une veille exhaustive des parutions et ressources mises à disposition pour accompagner les entreprises dans la poursuite ou la reprise de l'activité post déconfinement :** <https://veille-travail.anact.fr/produits-documentaires/covid-19-et-reprise-dactivite-adapter-lorganisation-de-lentreprise>
- **L'Assurance Maladie – Risques professionnels et l'INRS mettent à disposition de nombreux guides et focus :**
 - un guide **de sécurité pour prévenir les risques professionnels et sanitaires** : [« 11 points clés pour bien reprendre l'activité »](#),
 - [un dossier sur le plan de reprise d'activité](#) de l'INRS qui en détaille les étapes clés ;
 - [un focus juridique sur les obligations des employeurs et des salariés](#) ;
 - [des repères pour mettre à jour l'évaluation des risques professionnels](#) ;
 - [un dossier sur les recommandations à appliquer dans le cadre du télétravail exceptionnel](#) .
- **L'ANDRH (association nationale des RH) recense les mesures que les professionnels RH peuvent ou doivent mettre en place compte tenu depuis le début de l'épidémie de covid-19 (Télétravail, sécurité et santé des salariés, dialogue social, activité partielle..).** Ces fiches sont régulièrement mises à jour en fonction des annonces et de l'actualité sociale. <https://www.andrh.fr/actualites/1029/coronavirus-covid-19-les-ressources-utiles-pour-les-rh>

Hommage à Yves Saint-Jours

4 août 1930 – 9 mars 2020

Par Inès Meftah, juriste, enseignant-chercheur, Institut du travail, Université de Strasbourg

L'équation entre engagement politique et rigueur juridique est redoutable. Elle impose à celui qui souhaite s'y plier une discipline de fer, autant qu'elle l'expose à d'amères désillusions. C'est sans jamais faillir et avec une remarquable constance qu'Yves Saint-jours a résolu et maîtrisé cette équation. La richesse de son parcours, la force des idées qu'il nous laisse en héritage en témoigne.

Militant communiste, il ne craignait pas de défendre ses idées, même lorsque celles-ci lui valurent d'être emprisonné. Mais sa vie prit un véritable tournant lorsqu'il fût recruté comme aide-comptable à la Nouvelle Vie Ouvrière. Alors, il reprit ses études par la voie de la capacité, obtiens une licence en droit, ainsi qu'un DESS. Puis en 1967, sous l'égide de Gérard Lyon-Caen, il réussit à être recruté comme maître-assistant à l'Institut des sciences sociales du travail de Paris. Il devient ensuite docteur en droit, puis nommé Professeur de Droit social à l'Université de Perpignan.

Spécialiste du Droit de la sécurité sociale, il a écrit entre autres le fameux Traité de droit de la sécurité sociale dans lequel il défendait une conception de la règle résolument progressiste.

Inspirant l'universitaire comme le syndicaliste, son parcours est remarquable. Ses écrits dessinent en creux un homme qui se distingue par sa constance, son intransigeante rigueur et son humilité.

Yves Saint-Jours nous quitte au moment où chacun ne peut que constater l'impérieuse nécessité de défendre une certaine conception de la sécurité sociale et plus globalement des rapports de travail.

Ceux qui souhaitent découvrir l'homme et ses idées peuvent lire une autobiographie qu'il nous laisse en guise d'héritage. Yves Saint-Jours « Au fil des luttes sociales. Du prolétariat forestier au professorat d'Université » Éd. du Losange 2012.

Sélection bibliographique

Voici une sélection d'ouvrages effectuée par la bibliothécaire de l'Institut du travail de Strasbourg.

Ils sont tous disponibles à la bibliothèque de l'Institut du travail, qui est pour le moment toujours fermée, mais effectue des prêts sur rendez-vous. N'hésitez pas à consulter le site de l'Institut du travail idt.unistra.fr ou le site bu.unistra.fr pour plus d'informations.



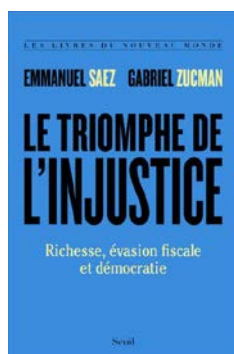
Le travail n'est pas une marchandise : contenu et sens du travail au XXIe siècle : leçon de clôture prononcée le 22 mai 2019

Alain Supiot

Collège de France – Collection : Leçons du clôturé n°17, 26/09/2019

ISBN 978-2-7226-0513-8 – 6,80 €

Dans sa leçon de clôture prononcée en mai 2019, l'auteur invite à repenser la justice sociale au XXIe siècle, et plus particulièrement le sens et le contenu du travail dans la société, en abolissant la fiction du travail-marchandise. ©Electre 2020



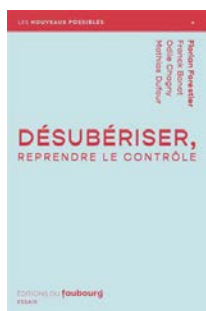
Le triomphe de l'injustice : richesse, évasion fiscale et démocratie

Emmanuel Saez Gabriel Zucman

Seuil – Collections : Les livres du nouveau monde, 26/09/2019

ISBN : 978-2-02-141212-3 – 22,00 €

Les deux économistes analysent les choix qui ont conduit à l'accroissement des inégalités fiscales aux Etats-Unis, les ultra riches voyant leur taux d'imposition chuter tandis que toujours plus d'efforts sont demandés aux contribuables modestes. Ils montrent comment le pays s'est détourné d'un système très progressif pour favoriser les grosses fortunes avant de proposer une refondation de l'impôt. ©Electre 2020



Désubériser, reprendre le contrôle

Franck Bonot, Odile Chagny, Mathias Dufour

Faubourg – Collection : Les nouveaux possibles – 28/05/2020

ISBN : 978-2-491241-08-7 – 12,90 €

Le développement du numérique favorise l'ubérisation de l'économie, ce qui menace la société et la protection sociale. Les auteurs analysent des pistes de changement soutenues par des initiatives locales qui encouragent le progrès social sans attenter à l'autonomie des travailleurs et la qualité des services proposés aux consommateurs. ©Electre 2020

Sophie Bernard

**Le nouvel esprit
du salariat**

Le nouvel esprit du salariat : rémunérations, autonomie, inégalités

Sophie Bernard

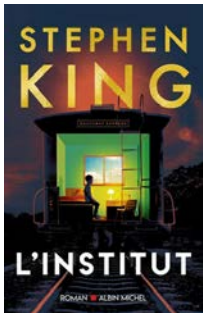
PUF – 19/02/2020

ISBN : 978-2-13-081453-5 – 20,00 €

Une approche sociologique des nouvelles formes du salariat et de la façon dont elles perpétuent des valeurs individualistes et méritocratiques. L'auteure analyse le déni de subordination derrière l'évolution de ce modèle et met en évidence l'avènement d'inégalités encore plus



profondes. ©Electre 2020



L'Institut, Stephen King

Albin Michel – 29/01/2020 – 24,90 €

Comment pouvons-nous résister à ce titre ?

Bienvenue à l'Institut. Quand les enfants y entrent, ils n'en sortent plus.

Au cœur de la nuit, à Minneapolis, des intrus pénètrent dans la maison de Luke Ellis, jeune surdoué de 12 ans, tuent ses parents et le kidnappent. Luke se réveille à l'Institut, dans une chambre semblable à la sienne, sauf qu'elle n'a pas de fenêtre. Dans le couloir, d'autres portes cachent d'autres enfants, dotés comme lui de pouvoirs psychiques. Que font-ils là ? Qu'attend-

on d'eux ? Et pourquoi aucun de ces enfants ne cherche-t-il à s'enfuir ? Aussi angoissant que Charlie, d'une puissance d'évocation égale à ça, L'Institut nous entraîne dans un monde totalitaire... qui ressemble étrangement au nôtre. Le nouveau chef-d'œuvre de Stephen King.